

Conseil canadien pour la coopération internationale

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

Conseil canadien pour la coopération internationale
États financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

Contents

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution des actifs nets	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Résumé des principales méthodes comptables	8
Notes afférentes aux états financiers	11
Annexe	15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil canadien pour la coopération internationale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil canadien pour la coopération internationale (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil canadien pour la coopération internationale au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnus du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude, ou si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly Ottawa s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Le 1^{er} juin 2019
Ottawa (Ontario)

Conseil canadien pour la coopération internationale
État de la situation financière

au 31 mars **2019** **2018**

Actifs

Actifs à court terme

Trésorerie	705 395 \$	357 115 \$
Placements à court terme	216 330	216 330
Débiteurs (note 1)	128 218	113 560
Contributions à recevoir	-	7 831
Frais payés d'avance	11 900	6 789

1 061 843 **701 625**

Immobilisations corporelles (note 2)

52 682 **68 555**

1 114 525 \$ **770 180 \$**

Passifs et actifs nets

Passifs à court terme

Fournisseurs à payer et autres passifs d'exploitation	112 535 \$	89 466 \$
Apports reportés (note 3)	758 766	284 181

871 301 **373 647**

Actifs Nets

Investi dans les immobilisations	52 682	68 555
Fonds de réserve affecté	270 000	312 000
Surplus (déficit) non affecté	(79 458)	15 978

243 224 **396 533**

1 114 525 \$ **770 180 \$**

Au nom du conseil d'administration :

Administrateur

Administrateur

Conseil canadien pour la coopération internationale
État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

	Investi dans les immobilisations	Fonds de réserve affecté	Surplus (déficit) non affecté	2019 Total	2018 Total
Solde, début de l'exercice	68 555 \$	312 000 \$	15 978 \$	396 533 \$	453 155 \$
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	(23 848)	-	(129 461)	(153 309)	(56 622)
Acquisition d'immobilisations corporelles	7 975	-	(7 975)	-	-
Virements interfonds	-	(42 000)	42 000	-	-
Solde, fin de l'exercice	52 682 \$	270 000 \$	(79 458) \$	243 224 \$	396 533 \$

Conseil canadien pour la coopération internationale

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars	2019	2018
Produits		
Cotisations des membres	631 120 \$	607 466 \$
Groupes de travail régionaux	91 238	116 087
Réseau d'intervention humanitaire	60 780	64 008
Donateurs institutionnels	363 708	684 575
Autres subventions et contributions	221 146	137 902
Autres revenus (frais d'inscription, ventes générales, dons)	105 199	119 633
Revenus d'intérêts	8 651	10 195
	1 481 842	1 739 866
Charges		
Recherche et politique	297 114	181 555
Engagement des membres	167 622	173 869
Communications	88 718	118 594
Soutien accru du Canada au développement durable	92 649	333 972
Gestion des opérations	559 751	498 659
Réseau d'intervention humanitaire	57 830	48 230
Projet de collaboration de recherche de Prochaine Génération	246 418	243 884
Groupes de travail régionaux	97 232	131 872
Investissement stratégique	27 817	65 853
	1 635 151	1 796 488
Insuffisance des produits sur les charges	(153 309) \$	(56 622) \$

Conseil canadien pour la coopération internationale

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	(153 309) \$	(56 622) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	23 848	17 812
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	(14 658)	(34 040)
Contributions à recevoir	7 831	445
Frais payés d'avance	(5 111)	(650)
Fournisseurs à payer et autres passifs d'exploitation	23 069	22 746
Apport reportés	474 585	(270 428)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>356 255</u>	<u>(320 737)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(7 975)</u>	<u>(39 365)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalent de trésorerie au cours de l'exercice	348 280	(360 102)
Trésorerie et équivalent de trésorerie, au début de l'exercice	<u>357 115</u>	<u>717 217</u>
Trésorerie et équivalent de trésorerie, à la fin de l'exercice	<u>705 395 \$</u>	<u>357 115 \$</u>

Conseil canadien pour la coopération internationale

Résumé des principales méthodes comptables

31 mars 2019

Nature de l'organisation	Le Conseil canadien pour la coopération internationale (le « Conseil ») est une coalition d'organisations du secteur bénévole canadien oeuvrant à l'échelle internationale pour un développement humain viable. Le Conseil cherche à mettre fin à la pauvreté dans le monde et à promouvoir la justice sociale et la dignité humaine pour tous. Le Conseil est un organisme de bienfaisance.
Base de présentation	Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui font partie des principes comptables généralement reconnus du Canada et qui comprennent les principales méthodes comptables suivantes.
Utilisation d'estimations	Pour dresser les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants indiqués à l'égard des actifs et passifs et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges indiqués pour la période concernée. Bien que ces estimations soient faites par la direction d'après les connaissances qu'elle a des événements actuels, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La direction revoit régulièrement ses estimations et hypothèses et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ceux-ci sont effectués dans les états portant sur l'exercice au cours duquel ils sont connus. Les estimations importantes comprennent les hypothèses adoptées pour : estimer la juste valeur initiale des instruments financiers; estimer les montants à recevoir et la possibilité de recouvrement des créances; établir la durée de vie utile et l'amortissement des immobilisations; estimer les provisions pour les charges à payer; estimer les salaires et avantages sociaux alloués aux différents secteurs opérationnels; estimer les montants des apports gagnés, recevables, courus et reportés et les autres ententes de financement.
Instruments financiers	<p>Les instruments financiers sont des actifs ou passifs financiers qui, en général, représentent pour le Conseil un droit contractuel à recevoir une somme d'argent ou autre actif financier d'une autre partie ou encore l'obligation de verser à une autre partie une somme d'argent ou autre actif financier.</p> <p><i>Évaluation des instruments financiers</i></p> <p>Le Conseil évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à leur juste valeur.</p> <p>Le Conseil évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.</p>

Conseil canadien pour la coopération internationale

Résumé des principales méthodes comptables

31 mars 2019

Instruments financiers (suite)

Évaluation des instruments financiers (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les placements à court terme, les débiteurs et les contributions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les fournisseurs à payer et les autres passifs d'exploitation. Le Conseil n'a aucun actif financier ni passif financier évalué à sa juste valeur.

Perte de valeur d'un actif financier

Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à des tests de dépréciation lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur. Le montant de la réduction est comptabilisé dans l'état des résultats. La dépréciation précédemment constatée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, pourvu que l'actif n'excède pas le montant établi avant la constatation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique du Conseil est de présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et un solde disponible et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois de la date d'acquisition ou remboursable en tout temps sans pénalité.

Constatation des produits

Apports

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Cette méthode prévoit que les apports affectés aux dépenses de périodes subséquentes, notamment pour les projets et les frais d'administration du Conseil, sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont constatées dans la période pour laquelle elles s'appliquent.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, pour la période visée et lorsque ces droits sont fixes ou déterminables et que leur réception est raisonnablement assurée. Le passif correspondant à la portion reçue mais non acquise des droits d'inscription est comptabilisé dans l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Conseil canadien pour la coopération internationale

Résumé des principales méthodes comptables

31 mars 2019

Constatation des produits (suite)

Produits financiers nets

Les transactions financières sont inscrites à la date de la transaction, et les revenus obtenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Les produits financiers affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Le reste des produits financiers sont non affectés et sont constatés à titre de produits.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque le Conseil reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amortis sur leur durée de vie estimative selon les méthodes, le taux annuel et les périodes qui suivent :

Mobilier de bureau	5 à 10	ans linéaire
Ordinateurs et équipements	30 %	dégressif
Améliorations locatives	5	ans linéaire

Réduction de valeur

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus de potentiel de service à long terme pour le Conseil, l'excédent de la valeur comptable nette sur la juste valeur est comptabilisé en charge dans l'état des résultats.

Transactions en devises étrangères

Les produits et les charges sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou pertes de change sont considérés lors de l'établissement de l'état des produits et des charges. Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux en vigueur à la date du bilan.

Fonds de réserve affecté

Le Conseil a mis sur pied un fonds de réserve affecté afin de s'acquitter des obligations financières du Conseil dans l'éventualité où celui-ci doit diminuer ou cesser complètement ses activités. Les montants requis pour parer aux obligations financières du Conseil dans le cas d'une fermeture seront réévalués chaque année et des fonds additionnels seront ajoutés au fonds de réserve affecté au besoin afin d'assurer que toutes les obligations financières soient couvertes. Dans le cas où les montants seraient moindres que le solde du fonds de réserve affecté, le conseil d'administration peut décider de transférer les fonds excédentaires au surplus non affecté.

Conseil canadien pour la coopération internationale

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2019

1. Débiteurs

	2019	2018
Comptes à recevoir	118 355 \$	63 811 \$
Taxes de vente à recevoir	9 863	49 749
	128 218 \$	113 560 \$

2. Immobilisations corporelles

	2019			2018		
	Coût	Amort- issement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amort- issement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau, ordinateurs et équipements	162 648 \$	129 796 \$	32 852 \$	154 673 \$	113 878 \$	40 795 \$
Améliorations locatives	36 356	16 526	19 830	36 356	8 596	27 760
	199 004 \$	146 322 \$	52 682 \$	191 029 \$	122 474 \$	68 555 \$

3. Apports reportés

	2019			
	Solde début	Reçu au cours de l'exercice	Reconnu au cours de l'exercice	Solde fin
Fondation Bill et Melinda Gates	106 708 \$	359 077 \$	(137 824) \$	327 961 \$
Centre de recherches pour le développement international	138 641	336 190	(271 059)	203 772
Groupes de travail	9 528	104 973	(97 232)	17 269
Réseau d'intervention humanitaire	29 304	168 153	(60 780)	136 677
Autres apports reportés	-	121 440	48 353	73 087
	284 181 \$	1 089 833 \$	(615 248) \$	758 766 \$

Conseil canadien pour la coopération internationale

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2019

3. Appports reportés (suite)

	2018			
	Solde début	Reçu au cours de l'exercice	Reconnu au cours de l'exercice	Solde fin
Fondation Bill et Melinda Gates	394 321 \$	95 966 \$	(383 579) \$	106 708 \$
Centre de recherches pour le développement international	107 528	332 109	(300 996)	138 641
Groupes de travail	47 520	78 095	(116 087)	9 528
Réseau d'intervention humanitaire	-	93 312	(64 008)	29 304
Autres appports reportés	5 240	-	(5 240)	-
	554 609 \$	599 482 \$	(869 910) \$	284 181 \$

Les appports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affections d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges du Conseil du prochain exercice.

4. Régime de retraite

Le Conseil participe à un régime de retraite d'employeur. Le régime est un régime à cotisations déterminées. Les cotisations de l'exercice s'élèvent à 23 221 \$ (31 002 \$ en 2018).

5. Engagements contractuels

Le Conseil a conclu un contrat de location à long terme qui arrive à terme le 30 août 2021. Les paiements futurs au titre de location et couts reliés pour les prochains exercices sont les suivants :

2020	38 954 \$
2021	39 643
2022	16 639
	95 236 \$

Certaines améliorations locatives ont été payées par le propriétaire. Ces coûts sont remboursés avec les paiements du bail et sont inclus dans les fournisseurs et autres passifs d'exploitation. L'entente prévoit également une pénalité de 1 500 \$ par année en cas de résiliation hâtive du bail.

Conseil canadien pour la coopération internationale

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2019

6. Instruments financiers

Le Conseil est exposée à divers risques en raison de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de risque du Conseil au 31 mars 2019.

Dans le cadre de ses activités, le Conseil ne recourt aucunement aux activités de couverture et ne possède ou n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins de négociations.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Conseil est principalement exposé à ce risque par rapport à ses fournisseurs à payer et autres passifs d'exploitation.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit principal du Conseil se rapporte à ses débiteurs et ses contributions à recevoir. À la fin de l'exercice, les créances d'une entité représentaient 79 % du solde total des débiteurs.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le Conseil est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou le flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux de change. À la fin de l'exercice, les fournisseurs à payer comprennent 5 020 \$ canadien libellés en dollars américains. La valeur comptable de ces éléments peut varier en raison de fluctuations des taux de change.

Risque de taux d'intérêt

Le Conseil est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à ses actifs financiers qui portent intérêt à taux fixe. Les placements à court terme portent intérêts à taux fixe et, par conséquent, le Conseil est exposé au risque de changements de juste valeur en conséquence des fluctuations des taux d'intérêts. Les autres actifs financiers et passifs du Conseil ne comportent aucun risque de taux d'intérêt puisqu'ils ne portent aucun intérêt.

Changement des risques

Il n'y a eu aucun changement important dans les expositions des risques du Conseil depuis l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Conseil canadien pour la coopération internationale

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2019

7. Montants comparatifs et informations financières

Dans certains cas, des montants et informations financières de l'exercice 2018 ont dû être reclassés pour être conforme à la présentation des états financiers et de l'information financière de l'exercice 2019. Ces reclassements n'affectent pas les actifs nets.

Conseil canadien pour la Coopération internationale
Annexe

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019 2018

CHARGES PAR CATÉGORIE

Amortissements des immobilisations	23 848 \$	17 812 \$
Ateliers de travail et coalitions	22 000	41 560
Autres dépenses	55	3 009
Communications	35 315	22 722
Consultants et support de logiciels	222 745	298 881
Cotisations et hospitalités	5 266	6 008
Créances douteuses	9 272	-
Frais bancaires et frais de services	5 880	6 569
Frais de loyer et assurances	47 271	42 230
Frais de réunion	105 297	125 212
Honoraires professionnels	24 720	14 030
Location d'équipement	11 607	17 546
Photocopies, courrier et fourniture de bureau	9 932	10 924
Publications et abonnements	5 660	1 707
Recrutement et formation	8 838	614
Salaires et avantages sociaux	962 869	1 047 880
Traduction	44 847	56 373
Voyages	89 729	83 411
	<hr/>	<hr/>
	1 635 151 \$	1 796 488 \$
